

Secrétaire d'Etat Adrien Taquet (France)

EDL Conseil de l'Europe

Mesdames et Messieurs,

Aujourd'hui plus que jamais, la question des droits des enfants s'impose dans nos politiques publiques. Longtemps considérés comme des citoyens de second rang, les enfants ont pris place dans nos réflexions, dans nos actions, dans nos engagements.

C'était indispensable. Le terrible conflit en Ukraine nous rappelle, en ce moment même, que les enfants sont toujours parmi les premières victimes des violences et agressions, tout simplement parce qu'ils sont plus vulnérables.

Depuis le lancement du Programme « Construire une Europe pour et avec les enfants » à Monaco en 2006, le Conseil de l'Europe et ses Etats-membres ont maintes fois réitéré leur volonté de faire connaître, appliquer et respecter les droits de l'enfant.

La précédente Stratégie du Conseil fixait déjà des objectifs ambitieux : garantir l'égalité des chances pour tous les enfants, leur assurer une vie exempte de violence, appréhender les nouveaux enjeux liés par exemple à l'environnement numérique... Sa mise en œuvre, guidée par le Comité ad hoc pour les Droits de l'enfant puis par le Comité

directeur pour les droits de l'enfant, a mobilisé de nombreuses énergies. La France s'y est notamment attachée.

Ces dernières années, des actions ambitieuses ont été entreprises par le Gouvernement :

- Pour assurer à tous les enfants une vie sans violence, j'ai lancé en 2019 un plan national pour sensibiliser et former les professionnels, mieux recueillir la parole des enfants, mais avant tout mieux les protéger dans leur quotidien. Cela passe par le contrôle des antécédents judiciaires de ceux qui travaillent au contact des enfants, par la lutte contre les violences et la maltraitance en institution, par la mobilisation de l'ensemble de la société pour repérer les violences intrafamiliales ;
- Nous avons aussi accordé une attention particulière à la lutte contre les violences sexuelles, en fixant à 15 ans l'âge en-dessous duquel la notion de consentement à une relation sexuelle n'est même plus interrogée, ou encore avec l'installation d'une commission indépendante travaillant notamment sur les questions d'inceste, encore trop souvent tabou ;
- Pour garantir l'égalité des chances, nous avons déployé la politique des 1 000 premiers jours, une démarche innovante centrée sur les besoins de l'enfant au cours de cette période cruciale où tout commence, où il est possible de lutter contre les inégalités avant même qu'elles ne se forment.

Aujourd'hui, avec cette nouvelle Stratégie pour la période 2022-2027, nous avons l'occasion d'aller encore plus loin. Et il le faut, tant les enjeux sont grands :

- La nouvelle Stratégie encourage d'abord les Etats à innover pour favoriser l'accès des enfants à un soutien en matière de santé mentale. On sait les ravages que la crise du Covid a causé en la matière. La France a bien sûr œuvré pour répondre aux besoins des enfants, avec un accompagnement par des psychologues, mais nous resterons attentifs ces prochaines années aux développements auxquels il nous faut nous attendre ;
- La nouvelle Stratégie appelle aussi les Etats à garantir les droits de l'enfant dans le cadre des technologies. C'est une thématique à laquelle la France est particulièrement attachée. Depuis novembre 2019, nous travaillons avec un certain nombre d'Etats à la formalisation d'une déclaration sur les droits de l'enfant dans l'environnement numérique, sur la nécessité de les protéger des risques tout en leur permettant de bénéficier à plein de ces formidables outils. Ce travail se poursuivra ces prochains mois. Et la France continuera à porter des mesures innovantes, par exemple avec la mise en place d'un contrôle parental des écrans par défaut.

Je vous remercie.